

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire téléphonique du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1000, à Québec, le 23 juin 2010 à 9 h.

Sont présents :

Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis  
M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président  
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M. Benoît Massicotte, secrétaire

### Ouverture de la séance

En l'absence du président et de la vice-présidente du comité exécutif, monsieur François Picard, conseiller de la Ville de Québec, est désigné avec l'accord unanime de tous les membres présents du comité exécutif, pour ouvrir et présider la rencontre.

Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2010-57**

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

### Élaboration des mesures de contrôle intérimaire

#### **Résolution n° E-2010-58**

Retenir les services de Mme Hélène Doyon de la firme d'urbanistes-conseils APUR en soutien à l'élaboration des mesures de contrôle intérimaire relatives à la Résolution de contrôle intérimaire n° 2010-39 ou à ses amendements éventuels pour un montant de 21 000 \$ excluant les taxes applicables;

Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 50 000 \$ de l'activité « Conseil » au poste des honoraires professionnels.

Référence : Mémoire du 22 juin 2010  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

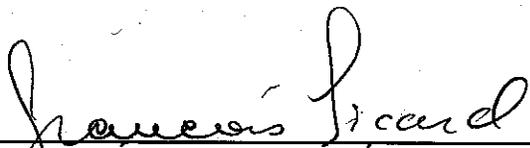
Normes et mesures relatives à la coupe forestière en milieu privé

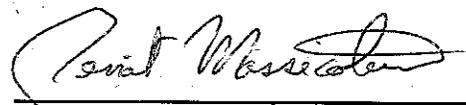
**Résolution n° E-2010-59**

Retenir les services de la firme AECOM Tecslut en soutien à l'élaboration du règlement de contrôles intérimaires relatif à la Résolution de contrôle intérimaire n° 2010-39 ou à ses amendements éventuels pour un montant de 14 500 \$ excluant les taxes applicables.

Référence : Mémoire du 22 juin 2010  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE